

## COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE

Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2016

La réunion du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) se déroule sous la présidence de M. Francis FONDERFLICK, secrétaire général d'académie, représentant M. Vélayoudom MARIMOUTOU, recteur de l'académie de la Réunion.

### Participent à la réunion :

#### ***A titre des représentants de l'administration :***

M. Francis FONDERFLICK, secrétaire général d'académie  
M. Jean-François SALLES, inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale  
Mme Pascale NURBEL, directrice des ressources humaines adjointe  
Mme Annie BELOT-ARNAUD, chargée de mission CHSCTA

#### ***A titre des représentants du personnel :***

Pour L'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) :  
M. Luc BOYER, en qualité de titulaire  
M. Christian GAY, en qualité de titulaire  
M. Julien LEBON, en qualité de suppléant

Pour La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :  
Mme Catherine DURIEZ, en qualité de titulaire  
Mme Cendrine PEIGNON, en qualité de titulaire  
Mme Béatrice LECOQ, en qualité de suppléante

Pour la FNEC FP FO :  
M. Sharif BEMAT, en qualité de titulaire

Pour le SAIPER CGTR Educ'Action :  
M. Cédric LENFANT, en qualité de titulaire

#### ***A titre d'acteurs opérationnels :***

M. Christian ECOLIVET, inspecteur santé et sécurité au travail  
Mme Cindy CHARPENTIER, médecin de prévention  
Mme Nathalie LECHAT, médecin du personnel  
M. Richard MICARD, conseiller de prévention académique  
Mme Isabelle JULLIEN, conseillère de prévention départementale

#### ***En outre, assistait à la réunion :***

M. Georges CAMALON, secrétaire administratif du CHSCTA.

### Ouverture de séance

Le président accueille les participants à 9h00. Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

M. Sharif BEMAT, FNEC FP FO, est secrétaire de séance.

**Rectorat**  
Délégation Académique  
à l'Hygiène et à la Sécurité  
(DAHS)

2015-2016 / n°

Affaire suivie par  
Georges CAMALON  
Secrétaire administratif  
du CHSCTA

Téléphone  
02 62 48 13 86

Fax  
02 62 48 11 40

Courriel  
[gcamalon@ac-reunion.fr](mailto:gcamalon@ac-reunion.fr)

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)



## Ordre du jour

- 1- *Approbation du PV du 8 juillet 2016*
- 2- *Élection du nouveau secrétaire académique adjoint*
- 3- *Modification du règlement intérieur*
- 4- *Modification du protocole de visite*
- 5- *Proposition d'un calendrier des visites*
- 6- *Présentation des Orientations stratégiques 2016-2017*
- 7- *Présentation du protocole chaleur*
- 8- *Questions diverses.*

Le président propose d'aborder les points 1 et 6 avant de céder la présidence à l'inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale, qui reprendra l'ordre du jour fixé.

## Déclaration préalable commune de la FSU, FO et SAIPER (Annexe I)

La prévention des risques psychosociaux et l'amélioration la qualité de vie au travail sont des obligations. Or, sur ce point, la situation académique est préoccupante. Le fait que des enseignants soient amenés à porter la main sur des élèves est un symptôme de mal-être professionnel. Des professeurs démunis, des élèves sans repères, un encadrement déficient, des moyens insuffisants expliquent ces réactions disproportionnées et regrettables. Dans ces conditions, une évaluation des risques psychosociaux à l'échelle académique est un impératif.

**Le président** répond que le bien-être au travail est la préoccupation permanente de l'académie, tant au niveau de la gestion du personnel enseignant que des élèves ou des moyens. Toutefois, la mise en œuvre d'un diagnostic RPS au niveau académique est une opération lourde. La proposition sera soumise à la psychologue du travail. Concernant les faits cités, on ne peut déroger à l'interdiction de violence à l'égard des élèves. Chaque cas rapporté a fait l'objet d'une enquête administrative. Mais la prévention de ces réactions spontanées reste une priorité. C'est le rôle des inspecteurs et de la formation (initiale et continue) de préparer les enseignants à ces situations difficiles.

**L'inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale** informe que le recteur mettra bientôt en place, conformément à la circulaire du 29 mars 2016, le Groupe académique climat scolaire, dont le regard préventif et systémique pourrait être une réponse privilégiée à cette question.

## Point 1 - Approbation du PV du CHSCTA du 8 juillet 2016

Le PV du CHSCTA du 8 juillet 2016, accompagné de son additif précisant la demande de formation à la méthodologie des visites sur la thématique des RPS, est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

## Point 6- Présentation des Orientations stratégiques 2016-2017

**L'inspecteur santé et sécurité au travail** présente les Orientations stratégiques ministérielles de l'Education nationale pour l'année scolaire 2016-2017. Les priorités de la politique nationale de prévention des risques professionnels se déploient selon 4 axes : poursuivre la réalisation et l'actualisation des documents uniques d'évaluation des risques (DUER) et mettre en place des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail, renforcer l'organisation en matière de santé et sécurité au travail, renforcer et optimiser le fonctionnement des services de médecine de prévention, prévenir les risques professionnels à enjeux (prévention des risques psychosociaux, musculo-squelettiques, d'exposition à l'amiante).

**La secrétaire académique** propose de modifier éventuellement le Plan académique de prévention voté en mai 2016 au vu des priorités fixées par les Orientations stratégiques. Elle s'interroge ensuite sur la communication du bilan social.

**La directrice des ressources humaines adjointe** annonce que le bilan social sera communiqué lors du CTA du 7 novembre 2016.

**La secrétaire académique** souhaite la communication d'une synthèse des problématiques de santé et sécurité au travail que l'académie fait remonter aux services ministériels pour être examinée en CHSCTMEN.



**L'inspecteur santé et sécurité au travail** explique que ces données font l'objet d'un enregistrement en ligne et qu'une version imprimable pourra être communiquée.

**La secrétaire académique** souligne la difficulté de motiver des personnels à être agents de prévention et souhaite que l'orientation de dégager une journée par semaine *a minima*, soit 20 % de leur temps de travail, devienne une réalité effective.

**Le président** partage cette orientation mais soulève la question des moyens qui rend difficile son application, notamment lorsque l'assistant de prévention est un enseignant.

**L'UNSA** regrette que les assistants de prévention du 1<sup>er</sup> degré soient souvent des directeurs d'école quasi désignés alors que cette possibilité n'a pas été proposée à d'autres personnels aussi compétents et plus actifs sur le terrain

**L'inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale** explique que la disponibilité requise de l'assistant de prévention destine naturellement les personnels déchargés, tels que les directeurs ou conseillers pédagogiques, à cette mission. Mais cette solution peut évoluer.

**La conseillère de prévention départementale** précise que tous les assistants de prévention du 1<sup>er</sup> degré sont volontaires.

**La FNEC FP FO** évoque la problématique particulière des assistants de prévention du 2<sup>d</sup> degré qui sont principalement des adjoints techniques des établissements d'enseignement dont les emplois du temps prédéfinis par leurs collectivités territoriales d'appartenance n'ont pas la souplesse nécessaire à l'accomplissement de cette mission. La question de leur rémunération reste posée.

**Le président** répond qu'il n'est pas concevable qu'un agent ne soit pas rémunéré s'il accomplit cette mission à titre de travail supplémentaire mais estime que la priorité doit être donnée à la décharge plutôt qu'à la rémunération.

**La secrétaire académique** propose comme solution à la pénurie des assistants de prévention dans le 2<sup>d</sup> degré une multiplication de leur nombre par établissement pour une meilleure répartition des tâches.

**La FNEC FP FO** souhaite que le CHSCTA puisse avoir connaissance des rapports d'activité des assistants de prévention.

**L'inspecteur santé et sécurité au travail** précise que ce rapport doit prioritairement être communiqué à la CHS ou au chef d'établissement.

**Le président** n'est pas favorable à une remontée systématique des rapports de l'assistant de prévention vers les instances académiques. Le CHSCTA peut consulter le Document unique de l'établissement pour prendre connaissance des signalements effectués.

**La secrétaire académique** souhaite une sensibilisation des personnels au handicap.

**La directrice des ressources humaines adjointe** informe qu'une circulaire relative aux différentes dispositions d'intégration du handicap est diffusée chaque année.

**Le médecin du personnel** ajoute que l'an dernier des formations sur les dispositifs académiques ont concerné les IEN, chefs d'établissement et personnels accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

**Le SAIPER CGTR Educ'Action** fait remarquer que la discrimination et l'image négative persistent à propos du handicap non visible. Une meilleure communication sur les dispositifs académiques est nécessaire.

*[Le secrétaire général d'académie cède la présidence à l'inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale]*

**Le médecin de prévention** propose une réunion de travail pour réfléchir à une amélioration de la sensibilisation sur cette question.

**La secrétaire académique** demande qu'un aménagement de poste non réalisé soit motivé.

**La directrice des ressources humaines adjointe** précise qu'un aménagement est préconisé dans la mesure du possible. Lorsqu'il se heurte à des difficultés, une médiation par l'assistant social référent de bassin permet un échange entre les acteurs concernés et une solution est toujours trouvée.



**La secrétaire académique** demande si le fonctionnement du Comité médical est toujours effectif.

**Le médecin de prévention** informe que le comité a établi pour la première fois un calendrier prévisionnel des réunions.

**La directrice des ressources humaines adjointe** rappelle que l'académie a mis un personnel contractuel à la disposition du Comité médical pendant 4 mois pour alléger les difficultés qu'il rencontre. Un recrutement est prévu.

**La secrétaire académique** rapporte que les documents de déclaration d'accidents de service émis par la DPATE ne seraient pas des documents officiels.

**La directrice des ressources humaines adjointe** répond que le service sera interrogé sur cette question.

**La secrétaire académique** rappelle, en référence à l'axe 4 des Orientations stratégiques, que le CHSCTA a demandé une formation sur la méthodologie des visites RPS.

**La chargée de mission CHSCTA** informe que la psychologue du travail a prévu une formation de 3 jours sur ce thème.

**La secrétaire académique** souhaite que le vade-mecum édité par le ministère soit communiqué. Il permettra l'esquisse d'un programme académique de prévention.

**La directrice des ressources humaines adjointe** répond que l'académie est en attente des instructions ministérielles.

**L'inspecteur santé et sécurité au travail** ajoute qu'une convention de partenariat signé en juillet 2016 permet à l'Association régionale pour la valorisation des initiatives socio-économiques (ARVISE ou ARACT Réunion) d'apporter son appui aux démarches de prévention des risques psychosociaux et à la promotion de la qualité de vie au travail dans le secteur public.

**La secrétaire académique** constate que le CHSCTA n'a pas encore abordé la question de la prévention des troubles musculo-squelettiques.

**L'inspecteur santé et sécurité au travail** pense que la mise en place d'un groupe de travail serait nécessaire pour lancer une réflexion sur ce risque. Il propose aux membres du CHSCTA la formation interministérielle qui a eu lieu sur cette question.

**L'UNSA** propose pour le 1<sup>er</sup> degré d'intégrer ces dispositifs de formation et d'information aux animations pédagogiques ou de permettre aux enseignants de participer aux colloques de la MGEN sur ces thématiques.

**Le président** est favorable à ce qu'une partie des 108 heures annuelles dédiées aux activités complémentaires soit consacrée à la veille pédagogique et scientifique des enseignants. La durée d'un séminaire ne permet pas de l'intégrer aux animations pédagogiques. En revanche, la participation à des séminaires relatifs aux questions de santé et sécurité au travail sur la base du volontariat trouve sa place hors temps scolaire dans le cadre de ce crédit temps.

**Le SAIPER CGTR Educ'Action** fait remarquer qu'il a soutenu au CAPD cette proposition de déduire la formation pédagogique ou scientifique d'un enseignant des 108 heures. Toutefois, cette intervention n'a pas été inscrite au PV.

## **Point 2 - Élection du nouveau secrétaire académique adjoint**

M. Christian GAY, UNSA, est secrétaire académique adjoint pour une durée d'un an.

## **Point 3 - Modification du règlement intérieur**

**La secrétaire académique** souhaite modifier l'article 3 du Règlement intérieur afin d'y inscrire le délai de 10 jours pour l'envoi des documents.

**La directrice des ressources humaines adjointe** rappelle que l'article 74 du décret 82-453 prévoit le délai de 15 jours.

**L'UNSA** propose que tout point nécessitant une délibération devra être reporté à la prochaine séance si les documents permettant d'instruire la décision ne sont pas communiqués dans le délai de 15 jours.



**Le président** comprend qu'on ne puisse pas statuer sur une proposition faute d'éléments. Mais le report doit rester un ultime recours au regard des contraintes du calendrier. La préférence doit être accordée au rappel d'une date d'échéance.

**La chargée de mission CHSCTA** ajoute qu'une de ses missions est de planifier autant que possible l'organisation des séances et de veiller aux différentes échéances.

Aucune modification n'est apportée au Règlement intérieur.

#### **Point 4- Modification du protocole de visite**

**La secrétaire académique** propose une première modification qui insère sous le titre « Composition de la délégation » et après les mots « *la délégation du comité doit comporter le président ou son représentant* » la précision suivante : « (qui ne peut être un des acteurs opérationnels) ».

**La directrice des ressources humaines adjointe** rappelle que la nomination de la chargée de mission CHSCTA vise notamment l'appui de la représentation administrative.

**La secrétaire académique** propose une deuxième modification qui insère sous le titre « Les suites données à la visite », après l'énoncé de la liste des étapes de la chronologie des visites, la phrase suivante : « Un bilan des préconisations mises en œuvre dans l'établissement sera présenté au dernier CHSCTA de l'année scolaire suivante, tel que fixé dans le calendrier prévisionnel ».

**Le président** constate l'unanimité sur la première modification.

Il met au vote la deuxième modification :

Résultat du vote : Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Il met ensuite au vote le protocole :

Résultat : Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

#### **Point 5 - Proposition d'un calendrier des visites**

**La secrétaire académique** présente les 3 visites d'établissement prévues : un lycée du Sud en novembre 2016 sur les risques liés aux ateliers bois, une école primaire de l'Est en février 2017 sur les risques biologiques et sanitaires et un collège du Nord en avril 2017 sur les risques psychosociaux.

Le président propose de mettre ce calendrier prévisionnel au vote :

Résultat : Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

#### **Point 7- Présentation du protocole chaleur**

**La secrétaire académique** rappelle que le protocole vise en réalité la prévention des risques liés aux expositions à la chaleur, à l'humidité et au rayonnement solaire. Sa mise en œuvre commence par une phase expérimentale d'enregistrement des données de température et d'hygrométrie sur 3 établissements pilotes de la commune du Port : l'école Françoise Dolto, le collège Jean Letoullec et le lycée Jean Hinglo. Le protocole, éventuellement amendé suite à cette expérimentation, sera étendu à l'académie

**L'inspecteur santé et sécurité au travail** fait remarquer que la durée des relevés sur 7 jours implique d'informer les collectivités de la présence des instruments de mesure dans les salles de classe le week-end.

**La secrétaire académique** informe que la communication du protocole écrit sera accompagnée d'une réunion avec les acteurs concernés, notamment les collectivités, pour évoquer les problématiques liées à l'utilisation des instruments ou au risque de perte des appareils notamment.

**L'inspecteur santé et sécurité au travail** s'interroge sur l'intérêt de fixer une durée de relevé de 7 jours au lieu de 5.

**La chargée de mission CHSCTA** explique que la durée de 5 jours contraint de commencer l'expérimentation un lundi. Par ailleurs, l'intérêt d'un enregistrement le week-end est de permettre une comparaison entre les périodes d'activité humaine et les périodes de non-activité.



6/7

**Le président** souligne l'intérêt de rallier la collectivité à la cause de ce projet en montrant la dimension régionale de la problématique et les enjeux du bien-être et de la qualité de vie pour les élèves et les personnels.

**L'inspecteur santé et sécurité au travail** pense que l'intérêt des collectivités peut être suscité par le biais de leurs obligations d'évaluer la qualité de l'air dont la température est un élément.

**Le président** estime que cette initiative s'inscrit parfaitement dans l'orientation académique de réduire les risques liés à la chaleur par des conceptions architecturales appropriées. Elle permet de montrer objectivement les conditions de travail des enseignants et des élèves et mérite d'être soutenue.

Le président propose de mettre au vote ce protocole chaleur :  
Résultat : Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

### **Point 8 - Questions diverses**

*1) Les résultats de l'enquête RPS menée au rectorat*

**La directrice des ressources humaines adjointe** informe que le bilan de l'enquête sera communiqué lors du CTS du 5 octobre.

**Le président** précise qu'il pourra être présenté au prochain CHSCTA.

*2) Les missions et conditions de travail des apprentis APS en mention complémentaire espaces ouverts au public*

**La directrice des ressources humaines adjointe** explique que ces jeunes sont recrutés dans le cadre d'un plan national visant à donner une impulsion nouvelle à l'apprentissage dans la Fonction publique d'Etat. Dans l'académie, cette offre pouvait répondre à la mise en œuvre du plan Vigipirate, notamment. Un dispositif de protection des intempéries sera installé bientôt pour améliorer leur condition de travail.

*3) Les moyens demandés par les membres des OS pour faire fonctionner le CHSCT, notamment un bureau avec des moyens de communication et un espace de stockage numérique.*

**Le président** propose de prendre contact avec le DAN pour la mise en place d'un espace de partage des fichiers et annonce qu'une réponse rapide sera apportée.

**La directrice des ressources humaines adjointe** répond que la mise à disposition d'un bureau à l'extérieur du rectorat sera examinée.

*4) Les possibilités de mettre en place des CHSCT spéciaux sur des risques particuliers à la Réunion*

**L'inspecteur santé et sécurité au travail** pense que les risques particuliers relèvent plutôt de groupes de travail que de CHSCT spéciaux, qui ne portent pas tant sur le risque lui-même que sur une structure.

**La secrétaire académique** renouvelle la demande d'un CHSCT spécial rectorat.

**Le président** répond que la demande sera étudiée et qu'une réponse sera apportée au prochain CHSCTA.

*5) Le fonctionnement de la DPATE 4 est problématique et amplifie le mal-être de personnes déjà fragilisées. Il concerne l'accueil, la désinformation, les délais de montage et de traitement des dossiers, qui sont même parfois perdus.*

**La directrice des ressources humaines adjointe** déplore que les situations difficiles rapportées ne soient pas remontées à la direction des ressources humaines pour qu'elle s'en empare. Un échange sera engagé avec le service des accidents du travail et des maladies professionnelles sur la base de dossiers nominativement identifiés et des obstacles objectivement rencontrés.



6) Sans respecter la loi en vigueur sur les temps de récréation permettant éventuellement des temps de pause physiologiques et/ou professionnels aux personnels, ni même suivre les dernières préconisations, comment se fait-il que des équipes enseignantes se voient contraintes de supprimer les récréations l'après-midi sous la pression de certains inspecteurs?

**Le président** explique que certaines communes ont changé de rythme scolaire en faisant le choix du mercredi travaillé plutôt que du samedi, avec un raccourcissement des après-midi à 1h45 au lieu de 2 heures. Il n'y a pas eu d'instruction ou d'injonction académique sur les récréations. Cette question d'ordre pédagogique est laissée à la décision du conseil des maîtres et du conseil d'école, qui statuent sur l'organisation du temps de travail des élèves dans une école. Cette position fondée sur la circulaire ministérielle de rentrée 2014 et la circulaire académique de rentrée 2014 a été rappelée en Conseil des IEN.

7) Conditions de travail des professeurs du collège Gaston Crochet intervenant dans 3 salles de classes qui sont des "containers" à l'extérieur du collège.

**L'inspecteur santé et sécurité au travail** a pris contact avec le principal du Collège Gaston Crochet. Une convention entre la mairie et le conseil départemental a permis de mettre ces structures modulaires à la disposition du collège pour répondre à un problème d'effectifs. Elles sont installées dans l'enceinte de l'établissement et sont conformes aux normes de sécurité en vigueur relatives aux risques incendie et électriques.

**La FNEC FP FO** fait remarquer que cette solution a généré une difficulté d'accès aux sanitaires

**Le président** répond que cette situation sera étudiée et une amélioration apportée.

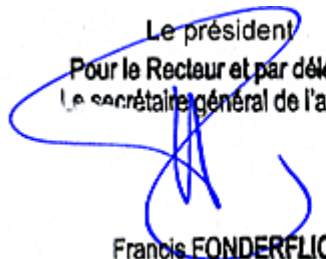
**La secrétaire académique** souhaite connaître les résultats de l'enquête administrative menée à l'école Raoul Fruteau suite au signalement de danger grave et imminent émis en juillet.

**Le président** explique que le constat de dysfonctionnements liés aux postures professionnelles de certains enseignants a rendu nécessaire une enquête administrative. Les conclusions seront présentées à l'école concernée d'ici une semaine. Elles seront également communiquées au CHSCTA. Dans l'urgence, les personnes qui avaient souhaité une mutation pour recouvrer une meilleure qualité de vie au travail ont été accompagnées jusqu'à ce qu'elles obtiennent satisfaction. Il faut désormais rétablir un fonctionnement normal et durable de l'école au niveau des relations avec les parents, de l'organisation administrative et du respect des instances.

**La secrétaire académique** insiste sur le non-respect de la procédure. Elle ne nie pas la prérogative de la réponse administrative à ce signalement mais elle regrette que le CHSCTA n'ait pas été impliqué dans l'instruction de cette situation et qu'il n'ait pas eu connaissance des résultats alors même qu'il en a été saisi.

**Le SAIPER CGTR Educ'Action** rappelle qu'une alerte de danger grave et imminent doit être suivie d'une enquête immédiate avec le représentant du CHSCTA ayant signalé le danger.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h00.

Le président  
Pour le Recteur et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie  
  
Francis FONDERFLICK

La secrétaire académique



Le secrétaire administratif



## ANNEXE I

### Déclaration préalable commune de la FSU, FO et SAIPER

Rendre l'école bienveillante face au mal-être des élèves est un des objectifs fixés par l'EN. « La qualité du climat scolaire de l'établissement joue un rôle essentiel pour créer un environnement favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves. Pour ces derniers, se sentir soutenus par leurs enseignants est un facteur particulièrement important qui favorise le sentiment d'aimer l'École ».

Nous pouvons reprendre ces mots et les transposer aux personnels de l'EN.

L'amélioration de la QVT dans la FP est une obligation depuis 2013 et la prise de conscience des RPS posent les mêmes impératifs.

Chaque employeur public doit désormais élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS.

Au préalable, un diagnostic doit être établi sur la base du travail réel associant les agents. Le CHSCT doit être associé à chaque étape de l'élaboration de ce diagnostic jusqu'à la mise en œuvre d'un plan d'action. Une analyse de la QVT et son impact sur la santé devrait permettre de la placer comme outil central du dialogue social. Or dans notre académie, la question des RPS n'intervient toujours qu'en phase d'alerte et de traitement du risque.

En effet, Mr Le SG, et par exemple, à quelques jours d'écart, à 2 endroits opposés de l'académie et dans 2 types d'établissement différents, des enseignants ont porté la main sur des élèves. Ces informations ne remonteront peut-être pas jusqu'à vous.... C'est pourquoi il faut en donner quelques explications.

Dans les 2 cas, bien sûr, les élèves concernés sont turbulents à tout le moins, bavards mais surtout irrespectueux et les enseignants confrontés à de multiples incivilités, voire de gestes et de propos déplacés quotidiens et répétés. Cette répétition est certainement la cause de ces réactions "disproportionnées" mais surtout elles sont le reflet évident de la souffrance quotidienne de nombre d'enseignants confrontés à des élèves souvent très en difficulté eux-mêmes, dans des conditions d'encadrement pas toujours performantes, et dans des conditions matérielles parfois déplorables.

A ces difficultés ordinaires de nos métiers se rajoutent celles liées aux différents facteurs d'exposition aux RPS.

C'est pourquoi, nous demandons que soit enfin posée la question de son évaluation à l'échelle académique et des différents niveaux de prévention, pour les enseignants, certes mais aussi pour nos élèves.